Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 6 Joumada II 1445
19 Décembre 2023

N° 147

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2866**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2868**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2873**
Homologation de résolutions **2873**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2874**
Avis aux créanciers..... **2878**
Convocations
Sociétés anonymes **2880**
Autres sociétés **2881**
Divers
Avis au public..... **2882**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société d'Etudes et Développement de HOUMT SOUK - JERBA

Société anonyme

Au capital de 11.900.000 dinars

Siège social au 6, rue du commerce Z.I Charguia 1 - Tunis

Identifiant Unique : 0024750

Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 26 juin 2023, enregistré à la recette des finances de la Charguia à Tunis sous le n°23705933; il a été décidé la prorogation des pouvoirs de Monsieur Mustapha Tlili en tant que directeur général de la société au 31 décembre 2023.

Le procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises le 12 décembre 2023 sous le n°2023184427.

2023T01204SANB2

SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE ET COMMERCIALE "SOGIMCO"

Société anonyme

Au capital de 3.000.000 Dinars

Siège social : 6. rue du commerce Z.I Charguia 1 (2035)

Matricule fiscal : 426409L

Suivant le PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 Février 2020, enregistré à la recette des finances de la Charguia - Tunis le 6/3/2020 sous le n°20801670, quittance n°2193 ; les actionnaires ont décidé :

- La réduction du capital de la société de deux millions neuf cent cinquante dinars (2.950.000 Dinars)

- La transformation de la forme juridique de la société : de société anonyme à une SARL avec approbation des nouveaux statuts de la société.

- La nomination de Mr Mustapha Tlili gérant de la Société.

Le procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises le 12 décembre 2023 sous le 2023184418.

2023T012 05SANB2

SOCIETE ASSISTANCE ET MANAGEMENT INTERNATIONAL «SAMI»

(En Liquidation)

S.A. au capital de 100.000 dinars

Siège social : Immeuble AL BADR rue du Lac Mâlaren Les Berges du Lac - 1053 - Tunis

RNE : 0952046K

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/11/2023, enregistré à la Recette des finances du Lac - Tunis le 4/12/2023 sous le n°23709819, quittance n°M113302, il a été décidé :

1. La lecture et l'approbation du rapport du liquidateur relatif à la clôture des travaux de la liquidation.

2. L'Approbation du Bilan de Clôture.

3. L'Approbation de la distribution du produit de la liquidation.

4. Quitus au Liquidateur.

Dépôt :

- Un exemplaire du PV de l'AGE susvisé, ainsi que le Rapport du Liquidateur et le Bilan de clôture ont été déposés au Registre national des entreprises le 11/12/2023 sous le n°2023184223.

2023402952SANB2

BRANDT TUNISIE

Société anonyme

Capital social 50.000 Dinars

Siège social : 44, Rue Riverain - Autoroute de la Marsa - GP9 -2045 Tunis

I.U. : 1496866/E

Suivant un procès-verbal du Conseil d'administration du 6/10/2023 (enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er Bureau Tunis - le 26/10/2023 sous Qn°M09297 En°23805032) & suivant Attestation d'Enregistrement de la Bourse de Tunisie n° E2023-1290 du 30/11/2023

- Les administrateurs ont agrée la cession de l'action.

Un exemplaire du P.V et de l'Attestation de la Bourse a été déposé auprès du Registre National des entreprises le 8/12/2023 sous I.U n°1496866/E et dossier n°2023183955.

2023402957SANB2

Notice d'Information pour l'augmentation du capital de la société

Entreprise des Travaux Publics Kilani

Etablie Conformément aux articles 164 et 300 du code des sociétés commerciales

ENTREPRISE DES TRAVAUX PUBLICS KILANI

Société anonyme

Capital social : 500 000,000 dinars

Siège social : Route de Médenine Bp 59 Gabès - Tunisie

Identifiant unique : 0003613N

Selon délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11/12/ 2023 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau de Tunis le 12/12/2023 sous l'Enregistrement n°23505901 Quittance n°M010778 il a été décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 10.000.000 dinars par conversion des comptes courants actionnaires et avec la suppression du droit préférentiel de souscription des messieurs Mondher Kilani, Ridha Kilani, Jaleleddine Kilani, Laboratoires TERIAK et LOGGIA PILL et de réserver l'augmentation de capital à Monsieur Lassaad Kilani et Monsieur Rafik Kilani la souscription de (100 000) actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 dinars chacune. Le capital sera porté de (500.000, 000dt) à (10.500.000,000dt).

Un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11/12/2023 a été déposé au greffe du Registre National des Entreprises

le 11/12/2023 sous le n° AC 221762023 portant projet d'augmentation de capital de la société comme suit :

- Montant de l'augmentation par conversion des comptes courants actionnaires de dix millions de dinars (10.000.000,000) avec suppression du droit préférentiel de souscription des messieurs Mondher Kilani, Ridha Kilani, Jaleleddine Kilani, Laboratoires TERIAK et LOGGIA PILL et de réserver l'augmentation de capital à Monsieur Lassaad Kilani et Monsieur Rafik Kilani.

- Nombre d'action : 100 000

- Valeur nominale : 100 dinars

- Apport en nature : néant

- Délais de souscription : les souscripteurs bénéficient d'un délai de 15 jours pour la souscription à l'augmentation du capital à partir de la date d'insertion de cette notice au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration de délais.

- Avantage particuliers prévus statutairement : Néant

- Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote et stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution de réserves et à la répartition du boni de liquidation : aucun changement par rapport aux statuts.

2023402958SANB2

Renouvellement de mandats d'Administrateurs

Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes

Dépôt des documents financiers

SOCIETE DES FERMETURES ET EMBALLAGES EN PLASTIQUE

S.A. au capital de 3.000.000 Dinars divisé en 300.000 actions de 10 Dinars

Siège social : 5, Rue de Fer Zone Industrielle Sidi Daoud - 2046 La Marsa

R.C. : B110691998

MF : 381833D AM 000

C.D.: 132845M

Affiliation à la CNSS : N°140546-90

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 mars 2023, enregistré à la Recette des Finances La Marsa - Tunis le 24 mars 2023 sous le n°23701962 - Quittance n°M045645, l'assemblée générale ordinaire a décidé

- Approbation du rapport du conseil d'administration;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022 ;

- Approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2022 ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation des résultats.

Renouvellement des mandats d'Administrateurs de :

- Monsieur Mongi BOUSBIA

- Madame Samia BOUSBIA

- La Société LA PREFORME

Renouvellement du mandat de Monsieur Yassine Miaoui, en qualité de Commissaire aux comptes ; et ce, pour une durée devant expirer à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des rapports du commissaire aux comptes ainsi que des étals financiers arrêtés au 31/12/2022 ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises le 30 juillet 2023 sous n°0619096213733024264820 23 sous quittance n°2023F79471089.

2023402962SANB2

Renouvellement de mandat du Président Directeur Général

SOCIETE DES FERMETURES ET EMBALLAGES EN PLASTIQUE

S.A. au capital de 3.000.000 Dinars divisé en 300.000 actions de 10 Dinars

Siège social : 5, Rue de Fer Zone Industrielle Sidi Daoud - 2046 La Marsa

R.C : B110691998

MF : 381833DAM000

C.D : 132845M

Affiliation à la CNSS : N°140546-90

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 mars 2023, enregistré à la Recette des Finances La Marsa - Tunis le 22 mai 2023 sous le n°23703184 Quittance n°M69316, il a été décidé de renouveler le mandat de Monsieur Mongi Bousbia, en qualité de Président Directeur Général avec renouvellement des pouvoirs et ce, pour une durée devant expirer à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

Un exemplaire dudit procès-verbal des rapports du commissaire aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2022 ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises le 30 juillet 2023 sous n°06190962137330242648 2023 sous quittance n°2023F79471089.

2023402963SANB2

Renouvellement du mandat du liquidateur

Société Loan and Investment Company "LINC"

Société anonyme, en liquidation

Capital social : 834.000 Dinars

Domiciliée au cabinet du liquidateur Maître Iheb Ben Rejeb

Sis à la Rue du Lac Turkana, Immeuble Nour Al Bouhaira, Bloc B, 3ème étage, Les Berges du Lac I, Tunis.

Identifiant unique : 0012158M

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31 octobre 2023, qui a été enregistré à la recette des finances Rue d'AutricheTunis le 17 Novembre 2023 sous le n°23705580, quittance n°M083327 et inscrit au Registre National des Entreprises en date du 24/11/2023 ladite Assemblée a décidé le renouvellement du mandat du liquidateur de la société Maître Iheb Ben Rejeb pour une durée de 2 ans en lui accordant tous les pouvoirs pour réaliser sa mission.

Dossier n°2023180319

2023402965SANB2

SOCIETE BEL TOURISME

Société anonyme

Capital social : 3.271.000 Dinars

Imm. La Percée Verte - Rue Neptune - Les Jardins de Carthage - 1090 Tunis

Identifiant Unique : 0296226F

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30/9/2022 (enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés - 1er Bureau - Tunis le 23/11/2022 sous le Qn°M008214 En° 22805272)

L'assemblée décide de renouveler les mandats de Mr. Mohamed Belajouza, Mme Michèle Belajouza, Mme Rym Jouhaina Belajouza Ep. Ben Fadhel, Mr. Mohamed Mourad Belajouza, Mr. Zouhaier Driss et Mr. Anis Meghirbi en qualité d'administrateurs pour une durée de (3) trois années.

L'assemblée approuve les Etats financiers de l'exercice 2020 et de l'exercice 2021.

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration du 30/9/2022 (enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés - 1er Bureau - Tunis le 23/11/2022 sous le Qn°M008211 En° 22805270).

Le conseil décide de renouveler le mandat de Mr. Mohamed Mourad Belajouza en qualité de président directeur général pour une durée égale à son mandat d'administrateur

Le conseil décide de renouveler le mandat de Mme. Rym Jouhaina Belajouza Ep. Ben Fadhel en qualité de directeur général adjoint pour une durée égale à son mandat d'administrateur.

Un exemplaire des P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 15/12/2022 sous dossier n°2022166230.

2023402968SANB2

ASTON TECHNOLOGIES

Société anonyme

Capital social : 1.663.500 Dinars

Siège social : Rue Ahmed Al Boukhari - 1082 Tunis

Identifiant Unique : 1565907G

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10/11/2023 (enregistré à la Recette des Finances Cité Mahrajane, Tunis le 27/11/2023 sous Qn°M056917 En°23705198).

Il a été décidé :

- D'approuver les Etats financiers de l'exercice 2022 ;

- Mme. Emna Cherif Moalla a démissionné de son poste d'administrateur;

- La nomination de Mme. Sonia Barbaria, la Société Invests Capital SICAR, la société ELIAN TECHNOLOGIES SA, et Mr. Slim Moalla en qualité d'administrateurs pour une durée de (3) trois années.

- Le renouvellement du mandat du Cabinet ACMC-AUDIT en qualité de Commissaire aux comptes pour une durée de (3) trois années.

Un exemplaire du PV a été déposé auprès du Registre National des entreprises le 8/12/2023 sous dossier n°2023183941.

2023402969SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 11 septembre 2022

Société Marbre Zarraa

Capital social : 10.000 DT

Adresse de siège social : Houmt souk DJerba

Registre de commerce : N°1125795V

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 11 septembre 2022, enregistré à la recette des finances de houmt souk jerba sous l'enregistrement n°22804109 Quittance n°M083415, dont un exemplaire du PV a été déposé au registre national des entreprises de Médenine sous le n° 202398338 en date du 14/4/2023, il a été décidé comme suit :

- Nomination de Mr Abdelkader B Mohamed Zarraa le gérant unique de la société pour une période indéterminée avec le pouvoir le plus étendu.

Le gérant a le droit de bénéficier des crédits et faire des hypothèques et vendre ses biens pour le financement de la société.

- Mise à jour de l'article 9 du statut de la société.

- Mise à jour de l'article 12 du statut de la société en ajoutant :

Tout associé représente moins de 5 % du capital de la société ne peut pas déléguer aucun non associé pour le représenter aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

2023R03014SRLB2

KNAUF TUNISIE SYSTEM SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 200.000 DT

Zone Industrielle Mghira 1 - Lot n°9 - 2082 Fouchana

IU : 0908509/V

Suivant une Décision Collective Ordinaire des Associés du 20/9/2023 enregistrée à la Recette des Finances de Fouchana le 2/11/2023 sous Qn°M092251 En°23704735

Les associés ont décidé de renouveler le mandat de la société ECC MAZARS représentée par Mr. Mohamed Ali El Aouani Cherif en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois années.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au registre national des entreprises sous I.U n°0908509/V en date du 29/11/2023 sous dossier n°2023181378.

2023402971SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié, enregistré à la recette des finances de Nabeul le 10-

10-2023. Quittance N° M096054, Mme. Amel Sahraoui titulaire de la CIN n°06273176, IU : 1714020F, a fait donation du fonds de commerce avec toutes ses composantes matérielles et morales exploité pour vente fruits secs, sis à Rue Mohamed Suissi Dar Chaabane El Fehri à son fils Taib Ibn Romdhane, Titulaire de la CIN n° 14404863. Les oppositions seront reçues à Rue Mohamed Suissi Dar Chaabane El Fehri.

Cette annonce a été publiée aux journaux «le Quotidien et Echourouk» en date du 9/12/2023.

2023T01202FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par Acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue el Jazira le 4/12/2023 sous le n°70529 reçu M023203528 Mr Samir ben Habib Kassem demeurant à la rue Bachir Khassiba immeuble 2 app. 2 Montfleuri Tunis a vendu à Mr Nabil Ben Youssef Ben Zikri demeurant au 46 rue Abou Hayan Taouhidi cité Ibn Sina Tunis la Totalité du Fonds de Commerce situé au 32 souk Attarine Tunis.

Toute opposition doit être signifiée chez l'Acheteur dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Un avis similaire a été publié au quotidien Achourouk du 12/12/2023 p6.

2023T01203FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 27 novembre 2023 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène le 28 novembre 2023 sous le n°23205227 quittance n°M57181, M. Abdelhak Ben Ali TAJINI titulaire de la CIN n°07359507 délivrée à Tunis en date du 10 mai 2022, a vendu à M. Maatallah Ben Salah MAATALLAH titulaire de la CIN n°05493105 délivrée à Tunis en date du 4 décembre 2020, tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels du local exploité pour le commerce des fruits secs situé au n°4 Rue Hammouda Bacha Elmourali Mutuelle ville Tunis.

Les oppositions doivent se faire auprès de l'acheteur au local situé au n°4 Rue Hammouda Bacha Elmourali Mutuelle ville Tunis, dans les 20 jours qui suivent la publication de présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a paru au journal El Chourouk et Le Quotidien du 15 décembre 2023.

2023T01207FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente, enregistré à la recette des finances de La Marsa le 14/11/2023 sous le n°23207047 reçu 133202 société L'IDEAL SARL, 0429830/J domiciliée à la Route de Gammarth Km 5 La Marsa 2070 a cédé à la Compagnie Générale de Construction, domicilié au n°10 centre Molka Manar 2 2092 Menzeh.

Tout le fonds de commerce exploité (comme local commercial) au local n° 141 cité el Marah 2 route de Gammarth Km 5 La Marsa 2070.

Toutes les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cette annonce au JORT paru au journal le Quotidien du 29/11/2023 (IP223/11907) entre les mains du rédacteur de l'acte de vente Maître Chaabouni Hassen Avocat CIN 05279514 du 30/01/2000 MF 000/P/A/513805H domicilié à «L'ATAC» 12 rue de Hollande Tunis.

2023T01208FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 23/11/2023, enregistré à la recette des finances de Grombalia, le 27/11/2023 enregistrement n°23206857 quittance n°M0108215, Mr Ali Ben Mohammed Ragoubi titulaire de la cin n°06318950, a cédé à Mademoiselle Nadia bent Mohamed Arfaoui, titulaire de la c i n n° 09845408, la totalité du fonds de commerce, portant identifiant unique n°1021045M, ancien RC n° A07190782012, exploité dans le local commercial sis à la rue 2 mars 1934 à Grombalia, gouvernorat de Nabeul et revenant à Mr Habib Jlassi et affecté au commerce de la fripe (vêtement usagés).

Le prix final de la cession du fonds de commerce est arrêté à la somme de vingt et un mille dinars (21000D).

Ainsi en application des dispositions des articles 191, 192, et 193 du cc, toute opposition a cette cession, sera admise durant le vingt jours qui précédent l'insertion de la notice au JORT, auprès de la nouvelle propriétaire du fonds de commerce au local commercial sis rue 2 mars 1934 à Grombalia.

Une notice de cession de ce fonds de commerce est incérée et publiée au quotidien La Presse avis n° 02/200300 dans sa parution n°29.107-ISSN 0330-9991 du 5/12/2023.

2023R02984FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P en date du 23-11-2023 enregistré à la recette des finances d'El Mourouj le 24-11-2023 n° de quittance MO89103 ; n° d'enregistrement 23205715, la Société HDCOM au capital social de 30.000 dinars, titulaire de l'identifiant unique 1536465 P et 1 ancien registre de commerce 02217982017B, domiciliée au n°17 rue de Tunis El Mourouj 1 Ben Arous représentée par son gérant Mr Dridi Mourad (titulaire de la c.i.n n°07057950 et résident au domicile de la société susmentionné, a vendu à Mr Ouerfelli Mohamed (titulaire de la c.i.n numéro 05055421 et résident à la résidence Mariem, immeuble n°4 appartement n°36 El Mourouj 3 Ben Arous) la totalité du fonds de commerce d'agence immobilière et de services administratifs exploité au magasin n°13 escalier B résidence Leila Mourouj 6 Ben Arous avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions au paiement du prix seront reçues dans un délai ne dépassant pas 20 jours à compter de la publication de la vente au journal

officiel de la République Tunisienne dans le domicile de la vendeuse sus mentionnée.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Achourouk» et «le Quotidien» du 9 décembre 2023.

2023R02994FCCC2

Désistement de la propriété d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 31/8/2023 et enregistré à la recette des finances de Sbeitla le 01/9/2023 selon quittance n°M050860 enregistrement n°2320186 Hassen Ghaouari s'est désisté en faveur de Monom Rmili de la propriété de la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à l'avenue Taeib Mhiri Sbeitla Kasserine avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être faites entre les mains d'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce est parue au journal le Quotidien le 22/11/2023.

2023R02995FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un contrat de vente signé le 22 novembre 2023 et enregistré à la recette des finances Nahj Fradj Iimayem, Ksar Helel le 8 décembre 2023, quittance n°78366, enregistrement n°23202564, M. Ahmed ben Ali al-Saghir, résident à ksar helel, titulaire de la carte d'identité nationale, 04139446 a vendu à Mr Wajdi ben Mansoura, résident à Nahj AL-Arbi zarrouk AL-Moknine, titulaire de la carte d'identité nationale, n°06929715 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments matériels et moraux situé à la rue AL-Hajj Ali Souwa, sur la route de Monastir, Ksar Hilel qui est destiné à être utilisé comme café (saton de thé). Les oppositions seraient faites dans un délai de 20 jours à compter de la date de la publication au JORT entre les mains du M. Mouhammad Al-Bashir Al-zein l'avocat à la cour est situé à son bureau au bâtiments zaytouna Ksar Helel.

Cet avis est publié au journal le Quotidien en date du 14/12/2023.

2023S01482FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé à la municipalité Kalaa Sghira le 29/11/2023, enregistré à la recette des finances de Kalaa Sghira le 30/11/2023 sous le n°23201908 reçu n°M042096, Mm Mounira Boukadid, CIN : 02893202 a vendu à Mr Yousef Ktita CIN : 12866685 la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue Habib Bourguiba à Kalaa Sghira avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cette annonce a été publiée au quotidien Tunisien «ECHOUROUK» paru en date du 12/12/2023 les oppositions doivent être faites dans les vingtaines de jours suivant la parution du présent extrait entre les mains de l'avocat Maître Oueslati Nabil sis à l'Avenue 3 Août Sousse.

2023S01483FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 8-12-2023 enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse le 12-12-2023 sous le n°23205212, quittance n°M069888 Madame Sihem bent Mohamed ben Yousef Alayari, titulaire de la CIN n°00288534 a vendu à Madame Ahlem Bent Hamza Ammari titulaire de la CIN n°05587611 la totalité du fonds de commerce des 2 locaux A3 et A4 sis à Diar Kenza Rue la Perle du Sahel Khezema Sousse destiné jardin d'enfant et garderie scolaire avec leurs éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues chez Maître Fayçal Aissa Avocat rue Béchir Sfar Sousse.

Cet avis a été publié au journal Essahafa le 14/12/2023.

2023S01484FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances Cité Riadh Sousse le 13/12/2023 sous n°23203529 quittance n°M073138. La société Ezzahra Nour de Prêt à porter, Sarl (I. unique n°168596H), représentée par sa gérante Mme Leila BARKOUS, titulaire de la CIN n°05507752 a vendu et cédé à Mr Walid Saoudi, titulaire de la CIN n°09317184 et Mr Nabil Saoudi, titulaire de la CIN n°07904345, la totalité du fonds de commerce du local destiné Commerce en détail de Prêt à porter, avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Cité n°72 Avenue Ettaoufik Cité Riadh - Sousse.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet du ce contrat dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 15/12/2023.

2023S01486FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 14/11/2023 enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 5/12/2023 sous le n°23205098 quittance n°MO68907. Mr Frej Chouchene titulaire de la CIN n°05535959 MF : 0754067L, a vendu à Mr Mabrouk Labessi, titulaire de la CIN n°05544577.

La totalité du fonds de commerce exploité à la fabrication et vente des plaques et tampons au local commercial situé à l'avenue grand maghreb n°25 khezema Est Sousse.

Toute opposition à cette vente devra être faite entre les mains de l'acheteur à l'adresse de l'exploitation du fonds de commerce dans les vingt jours de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal "Alchourouk" le 12/12/2023.

2023S01488FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Sfax le 6/12/2023 numéro d'enregistrement 23204399, numéro de quittance M111409, madame Aya ben Hadi Gomri a cédé la totalité du fonds de commerce au Café nommé : «Ibn Khaldoun» situé à la rue Bayrout et rue Saaid Abou Baker Elbustan Sfax Madina à Monsieur Mohamed Yassine Ben Hamouda.

Toute opposition doit être faite entre les mains du Maître Belhadj Salem Ali dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T.

Cette vente est publiée au journal «Echourouk» le 12/12/2023.

2023X01602FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Soumaya Ben Romdane Zribi daté le 4/12/2023 et enregistré à la recette des finances Abou Elkacem Echebi à Sfax le 11/12/2023 sous le numéro 23205631 quittance n°M110115, Mr Taher Ben Mongi Akrout demeurant à la route Taniour km 1.5 zanket Elfandri Sfax; a cédé à Madame Salma Bent Younis Ben Mohamed Abid demeurant à la rue Makah n°28 Saquit Dayer Sfax; la totalité du fonds de commerce «restaurant» exploité dans le local situé au local municipal sis au local municipal sis à souk jdid bab jebli Sfax. Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T entre les mains de l'acquéreur du fonds de commerce dans le domicile du fonds de commerce précité ci-dessus.

Le même avis a été publié au journal «Le quotidien» au 14/12/2023.

2023X01603FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté du 30/11/2023 enregistré à la recette des finances Sfax le 4/12/2023 quittance n°M057886, enregistrement n°32203863, Monsieur Habib Elloumi titulaire de la CIN n°01027470 a vendu et cédé à Monsieur Fathi Njeh, titulaire de la CIN n°01248914, la totalité du fonds de commerce d'une boulangerie sise à la Route de Matar Km4 à Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi le Droit de bail, le Nom commercial, l'Enseigne, la Clientèle et autres. Toutes les oppositions seront effectuées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT. Et qui a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 8/12/2023.

2023X01604FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté 14/9/2023 enregistré à la recette des finances Sfax le 23/10/2023 quittance n°M098352 d'enregistrement n°0451556 Foued Boudinar titulaire de la CIN n°08795101 a vendu et cédé à Lassad Boukhriss Titulaire de la CIN n°08764759 la totalité du fonds de commerce d'un magasin de commerce de vêtements usagé (fripe), sise à complexe Sfax 2000 magasin n°56 et n°64 Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi le Droit de bail, le Nom commercial l'Enseigne, la Clientèle et autres. Toutes les oppositions seront effectuées à l'adresse même du fonds de commerce sujet de vente dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT. Et qui a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 27/10/2023.

2023X01605FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté du 19/10/2023 enregistré à la recette des finances Sfax le 23/10/2023 quittance n°M098349 d'enregistrement n°0451553, Belgassem Ezedini titulaire de la CIN n°07697040 a vendu et cédé à Jawhar Massoudi Titulaire de la CIN n°11934563, la totalité du fonds de commerce d'un magasin de commerce de vêtements usagé (fripe) sise à complexe Sfax 2000 magasin n°138 Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi le Droit de bail, le Nom commercial l'Enseigne, la Clientèle et autres. Toutes les oppositions seront effectuées à l'adresse même du fonds de commerce sujet de vente dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT. Et qui a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 27/10/2023.

2023X01606FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, en date du 02/11/2023, enregistré le 7/11/2023 à la recette des finances Gremda n° de quittance M 085603, n° d'enregistrement 23203856, Houcem Baklouti cin n°08868665, a vendu à Rrjeb Bouabidi CIN n°05799598 un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour l'activité de vente de fruits secs en détail dans le local situé à Route Gremda klm 8 Sfax.

Les oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, entre les mains du rédacteur Maître Kamel Maazoun à l'adresse de son bureau sis à l'immeuble Intilaka bloc A4 deuxième étage Sfax.

Cette annonce est publiée au journal «Echourouk» le 13 décembre 2023.

2023X01609FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P en date du 6/12/2023 enregistré à la recette des finances en date du 7/12/2023, sous le numéro 23205608, Mr Haikal Bouali, a vendu à Mr Abdessalem Nasri et Mr Youssef Juini la totalité du fonds de commerce ainsi que le droit au bail revenant de la location du local sis 3 Galerie Sfax 2000.

Les créanciers peuvent produire leurs créances et consulter le contrat de vente chez le vendeur imm ennafoura n°22 Ennasria Sfax.

Cet avis a été publié aux quotidiens Essabeh et le Temps du 14/12/2023.

2023X01613FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P en date du 16/11/2023 enregistré à la recette des finances en date du 24/11/2023, sous le numéro 23205376, Mr Abdessalem Chalbi, a vendu à Mr Belgassem Echi la totalité du fonds de commerce ainsi que le droit au bail revenant de la location du local sis 4 GALLERIE Sfax 2000.

Les créanciers peuvent produire leurs créances et consulter le contrat de vente chez le vendeur route de l'aéroport km 2.5 im Jabena Sfax.

Cet avis a été publié aux quotidiens Essabeh et le Temps du 01/12/2023.

2023X01614FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 13 novembre 2023 enregistré auprès de la recette des contrats de sociétés de Sousse le 15 novembre 2023 sous le numéro 23203382, quittance n°M003881, et complété par l'acte rectificatif en date du 4 décembre 2023, enregistré le 6 décembre 2023 auprès de la recette des contrats de sociétés de Sousse sous le numéro 23903599, quittance n°M004135, M. Ahmed ben Salem Mdimagh a vendu à M. Farj Ben Khalifa Grissa, la totalité du fonds de commerce exploité pour l'exercice de salon de thé, pizzeria, crêperie; au local sis à l'avenue colonel Garnaoui - khezama Est Sousse 4051, avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de Maître Belkacem Mdimagh, avocat à la cour de cassation à son Bureau sis au 66 rue Victor Hugo, Trocadéro - Sousse, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce au Journal officiel de la République Tunisienne.

La présente annonce annule et remplace l'annonce publiée dans les journaux Le Quotidien et Al-Chourouk le 19 novembre 2023 et au Journal officiel de la République Tunisienne du 24 novembre 2023 sous le numéro 137.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 13/12/2023.

2023402953FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 4/12/2023 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 4/12/2023 (n°23206954 reçu n°M109825), Mme Lamia Chouchen (MF : 0729233M) demeurant à la rue Taksim Jouida Grombalia a cédé la totalité de fonds de commerce destiné à la vente des produits ménagers avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis à la rue de Mohamed Dababi cité Wardia Grombalia, en faveur de Mme Bahija Abdennebi domiciliée au Sidi bhar, Grombalia.

Toutes les oppositions doivent être faites dans le local du fonds de commerce auprès de l'acquéreuse Mme Bahija Abdennebi dans un délai de vingt jours à compter de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette vente a été publiée au journal Assabah le 9/12/2023.

2023402956FCCC2

Donation d'un demi fonds de commerce

Par acte notarié dressé par le notaire Ossema Bahri et Ferjani Arbia daté le 02/12/2023 enregistré à la recette des finances de rue de la Gare Tunis le 4/12/2023 Q n°M074101 rédigé au registre de brouillon sous le n°428 page 193 Mme Donia Bent Mahmoud Malloulli CIN 00045853 donne à sa fille Skandra Bent Sami Ben Hédi Mabrouk CIN 05483638 le demi du fonds de commerce du Pharmacie sis à place Safsaf La Marsa matricule n°0676773V avec toutes ses compositions matérielles et morales pour le prix de cinquante milles dinars pour l'enregistrement. Les oppositions seront effectuées à l'adresse du fonds de commerce. Cette annonce a été publiée à la Presse le 10/12/2023.

2023402959FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances Cité Administrative Ariana le 22/11/2023 quittance n°M112249 enregistrement n°23207131.

Mr. Mehrez ben Tayib ben Soumaya titulaire de la CIN 08320523 a vendu avec une procuration de la part de Mme. Rahma bent Mohamed Goutali titulaire de la C.I.N n°07457558 un fonds de commerce destiné pour tout commerce, sis à la rue Gutenberg n°7 Ariana à Mme. Raja bent Omar ben Tayib ben Soumaya épouse Mohamed Imed Ghanmi, titulaire de la C.I.N n°07412136.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 14 décembre 2023.

2023402964FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 22 Novembre 2023 enregistré à la Recette de cité Ezouhour le 27 Novembre 2023 n°23201902 quittance n°M071963 Madame Hafida AROUA CIN n°00669842 a vendu le fonds de commerce sis au marché municipal cité Ezouhour magasin n°1 ayant pour activité l'alimentation générale avec ses éléments corporels et incorporels à Mr Adel Echargui CIN n°00710282. Les oppositions doivent être effectuées à l'étude de Maître Ghileb Hamdane, 8 Rue Ben Ghazi Tunis dans les délais de 20 jours à compter de la parution de cet avis.

Cet avis a été publié au Journal Achourouk n°11766 du 01/12/2023.

2023402967FCCC2

Location gérance libre

Location gérance Libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances

Habib Thamer Tunis, le 16 novembre 2023 enregistrement n°23304010, Quittance n°0067995 Madame Fadhila Lakhel a loué à la société Carthage tours représentée par son directeur général Monsieur Amine Bayar El karkni le fonds de commerce dont l'activité est une Agence de voyages sis au 2 rue Ali Bach Hamba Tunis pour une durée de 2 ans renouvelables commençant le 01/11/2023 au 31/10/2025.

Le fonds est grevé d'un nantissement de premier rang au profit de la Banque Franco Tunisienne pour un montant de 5 Milles dinars.

Cette publication et parue le 7/12/2023 aux journaux Achourouk et le Quotidien.

2023T01206FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Il appert d'un acte sous seing privé du 4/10/2023 enregistré à la recette des finances de Zaghouan le 5/12/2023 quittance n°M082937 et enregistrement n°23303787 que monsieur Khaled ben Abdelhalim ben Mohamed Belhadj Othmen titulaire de la carte d'identité nationale n°10800748 a loué à SOCIETE BELHADJ OTHMEN DE COMMERCE matricule fiscal n°1846844X/P/M/000 la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue de la République Zaghouan et effectué pour l'activité de la vente en gros de tous produits alimentaires.

2023R02991FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 28/9/2023, enregistré à la recette des finances de Houmt Souk le 29/9/2023 sous le n°23305780 et le reçu n°M086739, Mme Imen Bent Habib ben Rehouma Guerfela loue à Mme Dorsaf Bent Mohsen Ben Zitouni Elbelaazi, avec toutes les garanties effectives et juridiques la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Boumessouer Houmt Souk Djerba, exploité en conditionnement et conserverie alimentaire et comprenant la clientèle et l'achalandage qui lui sont rattaché, l'installation et le mobilier.

La durée de ce contrat est d'une année renouvelable au consentement des deux parties à compter du 01/10/2023. Toute protestation à cette location doit se faire dans les 15 jours qui suivent cette publication à l'adresse citée précédemment.

Cette annonce est publiée au journal le Temps du 9/11/2023.

2023X01611FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suite à un acte SSP de location du fonds de commerce en date du 22 et 23 novembre 2023 enregistré à la recette des finances la Goulette le 30/11/2023 enregistrement n°23308832 Quittance n°M0124061. Il a été convenu la location du fonds de commerce appartenant à la société café Saint Michel, SARL, identifiant unique 1743051/A/A/M/000, dont le siège social est sis au RDC-bloc B résidence Darine-jardin de Carthage Ain Zagouan - Tunis, représentée par son gérant Mr Hosni Ben Ahmed Ben Saad, titulaire de 05222496, demeurant à cité 14 Janvier Tborba-Manouba, à Abdelhalim Ben Sami BADAY, titulaire de CIN 06462473, demeurant à wadi Sidi Said Manzel Bouzalfa Nabeul, le fonds de commerce constitué et exploité en tant que restaurant (café classe 1) au local sis au RDC - bloc B - résidence Darine - jardin de Carthage Ain Zagouan - Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» en date du 9/12/2023.

2023402961FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndic

SYNDIC DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE DALILA 1

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale enregistré à la recette des finances d'Akouda le 12/8/2011 sous le n°11800785, quittance n°11737, a été constitué le syndic de l'immeuble SAYADI :

Dénomination : Syndic des copropriétaires de la Résidence Dalila1

Siège : Chott Meriem - Sousse

Président : Mr Mohamed Slaheddine Bouchoucha

Attestation délivrée par le secrétaire général de la Municipalité de Chott MERIEM, quittance n°277/09 du 6/12/2023.

2023S01459APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Citoyenneté innovante

Siège de l'association : 34, Rue louis braille Imm les Jardins d'île le belvédère - Tunis

Buts de l'association l'Association Citoyenneté Innovante vise à établir une culture de citoyenneté comme suit :

- Contribuer à l'utilisation de la technologie moderne pour soutenir le concept de citoyenneté
- Contribuer à la préservation de l'environnement
- Contribuer à la réalisation d'activités culturelles scientifiques
- Etablir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires.

Les fondateurs :

- Président de l'Association : Wael Margheni
- Secrétaire Général : Dhia Eddine Boubakri
- Trésorier : Mohammed Bechir Barbechi
- Président adjoint de l'association : Adam Ayari.

2023402955APSF1

Homologation de résolutions

Election des membres du comité directeur du syndicat LAKE SIDE

Adresse : RESIDENCE LAKE SIDE LAC 2 TUNIS

Suivant l'enregistrement du procès-verbal de l'assemblée générale du comité directeur de la résidence

LAKE SIDE sise à Lac 2 de Tunis du 3 octobre 2023 enregistré à la recette des finances Hammam Chatt sous le numéro 23802036 quittance numéro M040762, il a été décidé l'approbation de la composition du bureau syndical :

- Président de syndic : Abou Hafs Amor Najai
- Trésorier : Hédi Abdelkhalek
- Membre : Lotfi Slim
- Membre : Tahar Megdiche
- Membre : Bessim Essebai.

2023R02996APSF2

Election d'un nouveau bureau directeur

Suivant PV de l'Assemblée Générale Elective Exceptionnelle daté du 6/10/2023 de l'Association Sportive Féminine de Mahdia enregistré le 26/10/2023 à la recette des finances de Mahdia sous le numéro 23706410 Quittance n°67229 et après approbation du rapport moral et financier pour la saison sportive 2022-2023 un nouveau bureau directeur a été élu comme suit :

- Président : Hamdi Msakni
- Vice-Présidente : Fatouma Ghoul
- Secrétaire Générale : Najla Layouni
- Secrétaire Générale Adjointe : Besma Kchok
- Trésorier : Mohamed Sbih
- Trésorier Adjoint : Ahmed Boubaker
- Membre : Hajer Bacouche
- Membre : Rim Hadj Mbarek

Cette annonce a été publiée le 3 Novembre 2023 dans le journal Echourouk et le 25 Novembre 2023 dans le journal le Quotidien.

2023S01498APSF2

Nomination d'un syndic professionnel

Pour le syndicat des copropriétaires

De La Résidence El Hana BD.15 Octobre Raouabi Bizerte 7000

Suivant PV enregistré à la recette des finances palais des finances Bizerte le 21/8/2023 sous n°23803342 quittance n°M050507 les membres du bureau syndical des copropriétaires de la résidence EL HANA BD.15 Octobre Raouabi Bizerte ont décidé la désignation de Mr Ahmed Dhaouadi (CIN n°08901919) en tant que syndic professionnel pour une période d'une année renouvelable.

2023402912APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40%

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Aberrahman Ibn Aouf Menzah Ariana

Tél : 71237601/98314410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B., S.A inscrite au RNE sous le n°1237/ A représentée par son D.G sise à Tunis rue Hédi Nouira.

2) Débitrice : Société ESPACE A 2, S.A., R.C 129291998 B représentée par son PDG, siège social sise au 72 Rue Habib Bourguiba - Hammamet, gouvernorat de Nabeul.

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F 222720KAP000

4) L'immeuble mis en vente : C'est un immeuble objet du TF 543749 Nabeul dénommé "tourisme bir bouregba" situé à la zone Touristique Hammamet sud gouvernorat de Nabeul se compose d'un espace de loisirs de 8104 m² de 3 étages avec une salle des fêtes et des sports et un night club et une piscine et des magasins non exploités et un restaurant et une agence de la STB avec des parcs d'Attractions et toutes les commodités.

5) Prix de la vente : est fixé à 7.638.624.600 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

6) Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 15/1/2024 à partir du 9h du matin au tribunal de 1ère instance de Grombalia.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2023R02989VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Ben Attia Monia

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba Mejez El Bab

Tél : 78 560 756

MF : 261229 W

Partie poursuivante : EL YEMNA Bent Boubaker Elwelhazi CIN n°02317756, demeurant au 30 cité Eddamen Medjez el bab gouvernorat de Béja.

Parties poursuivies :

1) Elbahri Ben brahim Elwelhazi. 2) Issam Ben Brahim Elwelhazi 3) Afef Bent brahim Elwelhazi 4) Jannet Bent Mahmoud Elwelhazi 5) Mongia Bent Mahmoud Elwelhazi 6) Latif Ben Mahmoud Elwelhazi 7) Lamari Ben Mahmoud Elwelhazi 8) Fatma Bent Mahmoud Elwelhazi 9) Dalila Bent Mahmoud Elwelhazi 10) Chedlia Bent Mahmoud Elwelhazi 11) Hademi Bent Brahim Elwelhazi demeurant tous au 30 cité Eddamen Medjez el bab gouvernorat de Béja.

Avocat poursuivant :

Maître Ben Attia Monia avocat à la cour de cassation Avenue Habib Bourguiba Mejez El Bab.

Terrain mis en vente :

La maison à vendre est la propriété des deux parties objet du titre foncier n°16871 Béja dénommé (EL Welhazi) à vocation habitation dont la superficie s'élève à 142 m² et comporte un étage. Le terrain est situé au 30 cité Eddamen Medjez el bab gouvernorat de Béja.

Mise à prix :

Cent deux milles deux quarante Dinars (102.240, 000D), outre les frais de poursuite.

Date et lieu de vente :

Les enchères auront lieu à la chambre des ventes immobilières de Béja le jeudi 11 Janvier 2024 à 9 heures.

Observations :

La consultation du cahier des charges est possible chez le greffier du tribunal de première instance de Béja ou au cabinet de Ben Attia Monia.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans avoir consigné le 1/3 de la mise à prix.

2023R02997VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Hechmi Hazgui, Avocat à la cour de cassation, demeurant à Résidence ATRIUM boulevard 3 août Sousse, matricule fiscal 343718NAP000 annonce la vente aux enchères publiques de l'immeuble à usage d'habitation situé à Monastir cité R6, numéro 88, objet du titre foncier n°82710 Monastir, en vertu du jugement de l'affaire 18605 daté du 5/02/2021 du tribunal de première instance de Monastir et du jugement de la cour d'appel de Monastir 63065 daté de 3/11/2022 au nom de Amel Bedoui et à l'encontre de Najet Ben Khalifa Bouzganda, au prix de quatre vingt et onze mille trois cent cinquante Dinars (91.350.000) et ceci le mercredi dix janvier deux milles vingt quatre (10/01/2024) à neuf heures du matin devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de Première Instance de Monastir.

La visite des lieux peut se faire tous les jours aux heures et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier des charge déposé au greffe du tribunal, ou s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant et toutes personnes voulant participer aux enchères doit consigner le tiers (1/3) du prix.

Toute personne étrangère doit obtenir l'autorisation administrative nécessaire.

2023S01487VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis rue HEDI NOUIRA Tunis.

Partie saisie :

La société générale d'investissement touristique" COGIT" société anonyme inscrite, au RNE identification unique n°633731 Z, en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse MF 371670 /X

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°21936 Mahdia d'une superficie de 3098 m² dénommé «ROYAL MANSOUR» et la totalité du titre foncier n°21937 Mahdia d'une superficie de 12466 m² dénommé «ROYAL MANSOUR» et la totalité du titre foncier n°42705 Mahdia d'une superficie de 25924 m² dénommé «EL NOZHA IV» sis à la route Touristique Mahdia.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 42 770 000DT 000 auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 15/01/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2023S01496VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Il sera procédé le lundi 22/01/2024 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de MAHDIA, à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque Internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître LAHMAR YOUSSEF sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteur saisi : La société Entreprise Héritiers Sallah Ouaja (EHSO), SARL, MF 794310 Z, siège social : avenue Ali Belhouane MAHDIA, (en sa qualité d'emprunteur).

Caution hypothécaire propriétaire du titre mis en vente :

La société Immobilière Sallah Ouaja (ISO), SARL, MF : 513929 V, siège social 14 Rue bourse les Berges de Lac 2 - El Marsa - Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse. (MF : 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

Le TF 6022 MADIA relatif à la propriété nommée «MELK HAMZA» composé de la parcelle 30, d'une superficie de 2871 m² situé à la zone «Elasafour», Hiboun, gouvernorat Mahdia. Il s'agit selon l'expertise d'un terrain nu dont une partie destinée au commerce; service et habitat collectif, et l'autre à l'habitat individuel indépendant, il est situé dans la zone touristique de Mahdia qui contient un immeuble à 6 étages, coté Sud un terrain nu d'autrui, Est un terrain nu revenant à Mohamed Ghoul. Le terrain se situe dans la deuxième zone touristique de Mahdia et proche des entreprises et hôtels.

Mise à prix :

Trois millions deux cent quatre vingt seize milles huit cent dinars (3.296.800.000DT).

La visite : Se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous,

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère Instance de Mahdia situé à Mahdia où l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2023S01497VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Cabinet de Maître Ismail Ben NASR

Avocat prés de la cour de cassation

Rue Ali Bech Hamba - Imm El Manar, Esc. C, 1er étage Bur. N°4 Sfax

1- Le créancier saisissant : Ali Kallel demeurant à la Route de Saltnia Km. 13 Sfax.

2- La Partie saisie : Ayman Chouchane, demeurant au foyer de ses parents situé à cité Cheker rue en face de la pâtisserie Ben Ayed route Saltnia km. 5 Sfax.

3- Avocat poursuivant : Maître Ismail Ben NASR avocat près de la cour de cassation, rue Ali Bech Hamba - Imm El Manar, Esc. C, 1er étage Bur. N°4 Sfax

4- L'immeuble saisi : L'immeuble ayant pour propriété Ayman Chouchane pour 200.5 partie copropriétaire du titre foncier n°133909 nommé Latifa soit 50 % de l'immeuble inachevé de villa de type ordinaire et garage, bâtie de surface de 200 m² sur une terre de superficie globale de 400.3 m² situé à la route Saltnia k 9 Sfax.

L'immeuble est décrit dans le rapport établi par l'expert dans les affaires foncières Mr Sami MZID en vertu de l'ordonnance sur requête n°23/4360 du 9/5/2023 rendue par le Président du Tribunal de Première Instance de Sfax.

5- Mise à prix : Le prix de la propriété saisie est fixée à soixante mille dinars (60.000.000 DT) auquel s'ajoute les frais.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignations ou présenter à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et à ce par l'intermédiaire d'un avocat. Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent obtenir au préalable une autorisation de Mr le gouverneur de Sfax.

6- Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le lundi quinze Janvier deux milles vingt quatre (15/01/2024) à partir de neuf heures du matin à la salle des ventes immobilières de Tribunal de Première Instance de Sfax Rue de Abou Alkacem Chebbi ville de Sfax.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours de la semaine pendant les heures de travail administratif et pour plus de renseignement veuillez consulter le cahier des charges mis au Cabinet de Maître Ismail Ben NASR et au Greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax.

2023X01608VEPA1

Vente immobilière

Cabinet Maître Charfi Abdeljelil

Avocat à la cour de cassation

40 Avenue Hédi Chaker Sfax

Le créancier saisissant : Hédi Hawa journalier CIN n°01025770 demeurant à Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Charfi Abdeljelil avocat à la cour de cassation, étude au 40 avenue Hédi Chaker Sfax. CIN n°0130725, MF : 502252 L AP 000

Parties saisies :

- Mohamed Triki, commerçant, CIN n°05340032 domicilié à la rte Mahdia km 6 magasin jawehir sakiet deir Sfax

- Abdellatif Triki, propriétaire d'entreprise, CIN n°01001280 domicilié impasse chabchoub n°73 à sakiet deir Sfax

Immeuble à vendre : La totalité d'un terrain nord sup 492 m² ou implanté une ancienne maison au coin ouest sud et un dépôt du coté Est nord et au nord un dépôt avec toit en tolle sise à la rte mahdia km7 à droite de la direction Sfax - chebba, imp chabchoub n°73 sakiet deir Sfax exploité en tant qu'usine de couture.

Ce local se compose d'un hall et cinq chambres sa sup. est de 160 m² y compris les murs, la sup. du dépôt situé du coté Est du terrain est exploitée aussi comme usine de confection d'une sup. de 104 m²

Tandis que le dépôt situé nord du terrain est d'une sup de 46.25 m²

L'immeuble objet de la saisie est limité au nord et à l'Est par chabchoub et au sud par Abdellatif Triki et à l'ouest par une rue d'où l'entrée.

Hypothèque : *hypothèque de 1er rang au profit du créancier saisissant pour un montant de 280.000 dinars par acte authentique en date du 02/10/2020 rédigé par Mounir Dammak et Khaled bin Hmida

*Le local est exploité en tant qu'usine de couture par son propriétaire (caution hypothécaire).

Mise à prix : deux cents vingt milles dinars (220.000 dt) en plus des intérêts et frais à fixer le jour de la vente.

La participation à l'enchère n'est possible que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers du montant de la mise à prix.

Date, lieu et heure de la vente : la vente aura lieu à la chambre des criées au Tribunal de Première Instance de Sfax 1 sis à rue Victor Hugo Sfax, le vingt deux janvier deux mille vingt quatre (22/01/2024) à Neuf Heures du matin et suivant

Conditions de visite de l'immeuble : il est possible de visiter l'immeuble objet de la vente durant les journées de la semaine pendant les horaires administratifs, pour plus de renseignements; contacter l'avocat poursuivant pendant les mêmes horaires ou le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax 1.

2023X01612VEPA1

Vente aux enchères publiques

Société des connaissances Juridiques et d'Avocature

Etude Maître Semya Ghandri

Poursuivant : Madame Olfa Bent Hamdane Ben Miled SIFAOU, son domicile à Taourit Djerba, son domicile élu concernant cette affaire au bureau de son avocat maître Semya GHANDRI sis à la rue 8368, résidence «Omar», bloc «A», app. 3/4 Montplaisir, Tunis.

Partie saisie : Monsieur Taher Ben Romdhane GUETARI, gérant d'une société, son domicile à Taourit Djerba Médenine.

Avocat poursuivant : Maître Semya GHANDRI au nom de la société des connaissances juridiques et d'avocature sis à la rue 8368, résidence «Omar», bloc «A», app. 3/4 Montplaisir, Tunis.

Immeuble à vendre : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°14903 Siliana, nommé «Eddaaji», revenant au débiteur susmentionné" sis à l'Est de Bouarada et au Sud du

mont d'El Fahs, à l'extrémité de la rivière Fayedh et Sayaria, ledit immeuble est à vocation agricole et d'une superficie de neuf cent quatre-vingt-dix sept mille huit cent cinquante m² (997850 m²), et que le terrain renferme quelques constructions, servant pour habitations pour quelques unes et d'autres pour usage agricole.

Mise à prix : Prix fixé par les experts monsieur Abderazek Oueslati, Houcine Boulifi et Saïd Betaieb nommés en vertu de l'ordonnance sur requête n°23761 rendue par Mr le Président du tribunal de première instance de Siliana le 30/11/2021, au montant d'un million cinq cent quarante-quatre milles cent cinquante-cinq dinars et cinq cent millimes (1.544.155, dt500).

La visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine.

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le mardi 16/01/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées auprès de tribunal de première instance de Siliana.

Observations : L'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignations au moins du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis. Le cahier des charges peut être consulté au bureau de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Siliana où il est déposé un exemplaire.

2023402960VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 bis rue de Palestine 1002 Tunis

M.F : 182910Q/A/P/000

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, Identifiant unique : 0000120H.

Partie saisie : La Société de Promotion Immobilière GMACH FRERES, SARL, inscrite au RNE sous le n° 0913948Z, dont le siège social et à Ennasr 2, avenue Hédi Nouira Résidence EL FEL, gouvernorat de l'Ariana.

Sa 2ème adresse : Rue de la Bourse n°33, Résidence ZRAD, appartement A 33 Les Berges du Lac 2 - La Marsa Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien à vendre : "Immeuble objet du T.F.176881 Tunis dénommé «Nihel» d'une superficie de 1456 m² sis Sidi Hssine Sijoumi Gouvernorat de Tunis consistant en un terrain sur lequel est construit 2 immeubles de 4 étages chacun :

Immeuble 1 : réparti comme suit : Rez-de-chaussée d'une superficie couverte de 255 m² - 1er étage d'une superficie de 255 m² - 2ème étage: 235 m² - 3ème étage 200 m2 – 4ème étage 170 m² consistant en des appartements.

2ème Immeuble : Rez-de-chaussée d'une superficie couverte de 575 m² réparti en chambre de gardien et 5 appartements - 1er étage : 500 m² réparti en 6 appartements - 2ème étage : 470 m² réparti en 6 appartements - 3ème étage 390 m² réparti en 5 appartements - 4ème étage 320 m² réparti en 4 appartements.

Les 2 immeubles sont en état de futur achèvement.

Mise à prix : (3.135.000,000 DT) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : (22 Janvier 2024) devant la chambre des criées du tribunal de première instance de «Tunis 2» à partir de 9 du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par voie d'un avocat, doit consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2023402966VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40%

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

Au nom de la Société Younes Hached Avocat

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème Etage Menzeh 8 Ariana

Tél : 71709776 - 71709778

Fax : 71709742

MF : 1833516 P/A/P/000

Partie poursuivante : Union Internationale de Banques (UIB) représentée par son Président Directeur Général, S.A, dont le siège social est sis à l'Avenue Habib Bourguiba n°65 Tunis, domicilie élu au cabinet de son avocat Maître Younes Hached au nom de la Société Younes Hached avocat 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème Etage Menzeh 8 Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached au nom de la Société Younes Hached avocat 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème Etage Menzeh 8 Ariana.

Partie saisie : 1/ Hichem Ben Salah Bentouati ; titulaire de la CIN n°05426217 demeurant au 2 rue Taoufik Hakim Cité Essalama Bhar L'azreg La Marsa.

L'immeuble saisi : la totalité des parts indivises revenant à titre de propriété à la partie saisie objet du TF n°119934 Tunis dénommé "Dar Elhana "qui consiste en 74 parts /186 parts situées à cité Essalama Bhar L'azreg La Marsa sur un terrain de 112 m² sur lesquelles est édifié l'étage concerné par la vente d'une superficie

de 74 m². Ledit étage est composé de 2 chambres à coucher; un séjour ; une cuisine; une salle d'eau et un balcon.

Les charges : Que le dit titre n'est grevé d'aucune charge autres que :

1- Une hypothèque volontaire à hauteur de 52.000,000D inscrite le 20/9/2008 au profit de l'UIB.

2- Un commandement valant saisie immobilière inscrit le 23/8/2023 (Volume Tunis 02/2023 n°1435) au profit du saisissant.

Mise à prix après déduction de 40% La mise à prix est fixée à (51.408,895D)

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 9/01/2024 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

- Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis.

2023402974VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Awatef Aloulou

Avocate à la cour

Complexe Nour city Appartement A 2-3 Centre Urbain Nord Tunis 1003

Tél : 71 949 094

Créancier poursuivant : Société GEIC représentée par son représentant juridique, SARL inscrite au RNE 0580336Z domicilié au cabinet de Maître Awatef Aloulou sis Complexe Nour city Appartement A 2-3 Centre Urbain Nord Tunis 1003.

Débiteur saisi : a) Société sorinox inscrite au RNE sous le numéro 601759M dont le siège est au 30 rue d'Iraq Lafayette Tunis b/ Caution solidaire et hypothécaire : Ali Jlassi demeurant à la rue 20 Mars n°6 oued Ellil Mannouba.

Avocat poursuivant : Maître Awatef Aloulou, avocate à la cour de cassation, complexe Nour City appartement A2-3 Centre Urbain Nord Tunis 1003.

Les parts saisies : 1768 parts indivises du titre foncier 23936 Mannouba nommé Alistra II des parts 4913.333 parts du total 14740 (1768/4933.333/14740 parts) qui consiste à la parcelle 8 du contrat de partage signé par les propriétaires non inscrits au registre foncier contenant des oliviers et sis à Jbal Lahmar zone chabaou oued Ellil prés de la route allant de sidi thabet vers Tunis Mannouba.

Les frontières : En avant : rue goudronnée. A droite la parcelle n°9 de Mr Abdelmagid Ellefi. A gauche la parcelle n°7 de Mr Mohamed Jlassi.

La zone dont sises les parts saisies est une zone en cours d'urbanisme, à un caractère d'habitation sachant qu'il y a des locaux à usage d'habitation.

La mise à prix : Deux Cent quatre vingt sept Mille, deux cent quatre vingt deux dinars 320 millimes (287 282.320DT) sans compter les frais et honoraires de poursuites qui seront fixés par le tribunal le jour des enchères.

Charges et hypothèques : - inscription d'une cession de dette du BTL au profit de la société Arabe de recouvrement enregistré le 31/12/2005 enregistrement 05808324 d'un crédit de 750100DT.

- Inscription d'un hypothèque volontaire au profit de la NAIB pour un crédit de 1246.822DT enregistré le 14/7/2015 enregistrement 15603052.

Date de l'adjudication et tribunal : La vente se fera devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de 1ère instance de Mannouba le mercredi 10 janvier 2024 (10/01/2024) à partir de 9 h du matin dans l'une des salles du tribunal de 1ère instance de Mannouba sis à la route oued Ellil Mannouba.

La participation aux enchères se fait par l'intermédiaire d'un avocat et ceci après consignation du 1/3 de la mise à prix à la trésorerie Générale et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

L'immeuble saisi peut être visité chaque jour de 10 h du matin à 18.00 du soir Pour plus d'informations contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal.

2023402981VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

SOCIETE BRICORAMA TUNISIE SA

Société anonyme

Capital social de 10 000 000 Dinars

Siège social : Immeuble Alkarama Holding Rue lac d'Annecy les Berges du Lac 1053 la Marsa Tunis

Identifiant Unique : 0999538D

En vertu de procès-verbal de l'assemblée Générale extraordinaire, en date du 5 octobre 2023, enregistré à la recette des Finances du Lac 1 Tunis en date du 23 novembre 2023, quittance n°M110451 sous le n°23709561, dont une copie a été déposée au centre national du registre des entreprises en date du 28 novembre 2023 sous le n°2023181029 il a été décidé la dissolution volontaire et la liquidation de la société et la nomination d'un liquidateur Monsieur Adel Ltifi, les créanciers présumés, sont invités à déposer leurs oppositions entre les mains du liquidateur sus-indiqué et ce dans un délai de 21 jours à partir de la parution du présent avis au siège social de ladite société sis à Immeuble Alkarama Holding Rue Lac d'Annecy les Berges du Lac 1053 la Marsa Tunis.

2023R02985VEPA2

Nomination d'un mandataire de justice

En vertu d'une ordonnance sur requête n°69180 en date du 9/12/2023 émanant de président du TPI de Sousse 02, Mr Lotfi Grouz est nommé mandateur de justice sur les

terrains agricoles objet des titres fonciers n°124997 Sousse - 120945 Sousse - 29753 Sousse (plantés d'oliviers) pour constater, évaluer, récolter et le partager entre les propriétaires.

Adresse courrier : Maître LOTFI GROUZ

Av Hsouna el Ayachi immb B Ahmed 4000 Sousse

Tél 98 404 706

2023S01489VEPA2

Prolongation du délai d'envoi des offres relatives à la cession d'une entreprise.

Société FLEXIPACK S.A.

Siège social : Z.I. Sidi El Hani - Sousse

I.U : 0879018Q

En vertu d'une décision rendue par la chambre commerciale du tribunal de première instance de Sousse 1 en date du 11 décembre 2023 affaire n°231/33, le commissaire à l'exécution Mr Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka Avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à la cession de l'entreprise ci-dessus indiquée à un tiers est prolongé au 19 janvier 2024.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'entreprise suite à l'achat d'un cahier des charges contre paiement de 500 dinars. Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 53.892.070

2023S01491VEPA2

Prolongation du délai de la vente des actifs d'une société faillie

Société Hôtelière et Touristiques «HILL DIAR» S.A.

Siège social : Boulevard 14 janvier 2011 la route touristique - Sousse

I.U : 0004594H

En vertu d'une décision rendue par la Chambre du Conseil du Tribunal de 1ère Instance de Sousse 1 en date du 11 décembre 2023 affaire n°93, Mr Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka Avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, en sa qualité de syndic de faillite de la société ci-dessus indiquée, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à la vente des actifs comme étant un tout indivisible est prolongé au 19 janvier 2024 en rappelant que la mise à prix est réduite d'un taux total de 30 % du prix initial.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra constater les biens objet de la vente suite à l'achat d'un cahier des charges contre paiement de 500,000 dinars.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le 53892070.

2023S01492VEPA2

Prolongation du délai d'envoi des offres relatives à la cession d'un hôtel

Société TRAD TOURISME COMPANY (Royal Beach) S.A

Siège social : Boulevard 14 Janvier 2011 - Sousse 4000

I.U : 00023366

En vertu d'une décision rendue par la chambre commerciale du tribunal de première instance de Sousse en date du 11 décembre 2023 affaire n°5178/35 le commissaire à l'exécution Mr Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka Avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, informe le public que le dernier délai pour l'envoie des offres relatives à la cession de l'entreprise ci-dessus indiquée est prolongé au 19 janvier 2024.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'hôtel suite à l'achat d'un cahier des charges contre paiement de 500 dinars. Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 53.892.070.

2023S01493VEPA2

Prolongation du délai d'envoi des offres relatives à la cession d'une entreprise

Société Farmer's Tunisie S.A.R.L.

Siège social : Boulevard 14 Janvier - Sousse 4000

I.U : 0919517E

En vertu d'une décision rendue par la Chambre du Conseil du Tribunal de 1ère Instance de Sousse 1 en date du 11 décembre 2023 affaire n°225/26, le commissaire à l'exécution Mr Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka Avenue Tahar Sfar Sousse 4000, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à la cession de l'entreprise ci-dessus indiquée est prolongé au 19 janvier 2024.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'entreprise suite à l'achat d'un cahier des charges contre paiement de 500 dinars. Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 53.892.070.

2023S01494VEPA2

Mise en faillite

SOCIETE CHOCONORD

MF : 1273501 P

Adresse : route nationale numéro 5

Route El Kef - Testour

Capital social : 980 000 ,000 D

Régime juridique : société anonyme

Suivant la décision du tribunal de première instance de Béja statuant en chambre de conseil du 27 novembre 2023 relative à l'affaire n°462-022

Il a été décidé ce qui suit :

- Confirmation de l'état de cessation de paiement de la société CHOCONORD et ce à partir de Février 2021.

- La mise en faillite de la société CHOCONORD

- La nomination du juge Madame Rihab Nebbiba en tant que juge commissaire.

- La nomination de Mr Naim Kaabi en tant que syndic de faillite élisant domicile à l'appartement A 3-1 immeuble Fill 2 résidence Les Fatimides avenue Khaled Ibn Walid 2045 l'Aouina.

Pour plus d'informations contactez le 70726395.

2023402970VEPA2

Distribution de deniers

Maître Mohsen Harbi

Avocat à la cour de cassation

Matricule fiscal : 139183/L

Par décision de Mme Nadra Nfissi juge commissaire au tribunal de 1ère instance de Ben Arous en date du 8/11/2023 une procédure de distribution des deniers produits de la vente sur saisie immobilière contre la société de recyclage des métaux domiciliée au Km 12 route de Sousse Ezzahra gouvernorat de Ben Arous est ouverte et ce suite à une demande de distribution présentée par maître Harbi Mohsen avocat à la cour de cassation pour le compte de la CNSS, et ce suite à la consignation du prix de vente à la recette régionale Tunis 1 en date du 3/8/2023 quittance n°M026585.

Les créanciers qui désirent participer à la distribution des montants consignés sont tenus sous peine de forclusion produire leurs titres de créance au greffe du tribunal dans les trente jours à partir de la publication au JORT de cet Avis et ce par l'intermédiaire d'un avocat.

L'article 468 du C.P.C.C stipule : «dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

Cet avis a été rédigé conformément aux articles 466 et 468 du C.P.C.C.

2023402972VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ALPHA BUS TUNISIE

SA au capital de 1.000.000 dinars

Siège social : Route de Sidi Saâd Borj Ghorbel 2090 Mornag

MF : 753938F

CNSS : 217637-66

RNE : 0753938F

Messieurs les actionnaires de la société Alpha Bus Tunisie sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi le 9 janvier 2024 à 15 heures au siège social de la société Al Karama Holding - sis à la rue du Lac d'Annecy passage du Lac Malawi les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2022 arrêté par le conseil d'administration
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2022
- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2022
- Approbation des conventions règlementées au titre de l'exercice 2022
- Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice 2022
- Fixation du montant des jetons de présence
- Nomination des Administrateurs pour les exercices 2023, 2024 et 2025
- Pouvoirs en vue des formalités.

2023R02986SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Tunisie Catering

Société anonyme

Au capital de 12.000.000 dinars

Siège social : Unité de Catering Aéroport Tunis Carthage 1080 Tunis

IU : 0769281S

M.F : 769281S/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société TUNISIE CATERING S.A sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 18 janvier 2024 à 10 heures au siège social de la société ATCT, les côtes de Carthage, BP 77, Zone touristique 1057 Gammarth pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du mode et des délais de convocation de l'Assemblée;
2. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration concernant l'activité de TUNISIE CATERING pour l'année 2020 ;
3. Lecture des Rapports du Commissaire aux comptes sur les états financiers au titre de l'année 2020 ;
4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes;
5. Approbation des états financiers au titre de l'année 2020 ;
6. Autorisation des opérations prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales;
7. Affectation du résultat au titre de l'année 2020 ;
8. Quitus aux Administrateurs;
9. Fixation des jetons de présence des Administrateurs au titre de l'année 2020 ;
10. Pouvoirs à donner pour formalités de dépôt et d'enregistrement.

Tous les documents nécessaires sont mis dans les délais légaux à la disposition de tous les actionnaires au siège social de la société.

2023R02987SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Tunisie catering

Société anonyme

Au capital de 12.000.000 dinars

Siège social : Unité de Catering Aéroport Tunis Carthage 1080 Tunis

IU : 0769281S

M.F : 769281S/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société TUNISIE CATERING S.A sont

invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Jeudi 18 janvier 2024 à 12 heures au siège social de la société ATCT, les côtes de Carthage, BP 77, Zone touristique 1057 Gammarth pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Extension de l'objet Social de la Société;

2. Mise à jour des Statuts de la Société;

3. Pouvoirs à donner pour les formalités de dépôt et d'enregistrement.

Tous les documents nécessaires sont mis dans les délais légaux à la disposition de tous les actionnaires au siège social de la société.

2023R02988SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

MOEZ BOURAOUI TURKI SA

Société anonyme

Capital social : 5.375.000 TND

Siège social : Henchir Kafiya Rouwayguia, Zaghouan 1100

IU : 1469199NAM000

Le Conseil d'Administration de la société MOEZ BOURAOUI TURKI réuni le 07/12/2023 invite les actionnaires à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Jeudi 11 Janvier 2024 à 10 heures au siège social de la société MOEZ BOURAOUI TURKI SA sis à Henchir Kafiya Rouwayguia Zaghouan 1100, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration concernant l'augmentation du capital du 5.375.000 TND à 5.625.000 TND

2. Délai d'exercice du droit de souscription

3. Délégation au conseil d'administration du pouvoir pour réaliser l'augmentation du capital en une ou plusieurs tranches

4. Modification corrélative de l'article 6 des statuts

5. Questions diverses.

6. Pouvoirs des procédures judiciaires.

Au cas où vous ne pourriez assister, votre mandataire devra être munie d'un pouvoir légal Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société à l'adresse susmentionnée.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2023R02992SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Nouvelle de Production Alimentaire SA

UI : 1452565E

Capital social : 1.980.000 D

Siège social : Zone Industrielle Mahrès, Sfax

Le conseil d'administration de la société nouvelle de production alimentaire invite les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 10 janvier 2024 à 10 heures au siège social de la société et par visioconférence en vue de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Ratification du mode et délais de la convocation et de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022

- Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes sur les états financiers clos le 31 décembre 2022

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2022

- Examen et approbation des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales

- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2022

- Affectation du résultat de l'exercice 2022

- Quitus à donner aux Administrateurs

- Ratification de la nomination d'un nouvel administrateur et le remplacement d'un autre

- Pouvoirs pour accomplir les formalités de publicité légale.

2023X01600SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Hôtelière et Touristique «Douja»

Société en redressement judiciaire Route Touristique Bizerte

IU : 0040519A

En exécution de la décision du tribunal de première instance de Bizerte réunie en chambre de conseillers le 30 novembre 2023 dans le cadre du dossier de redressement n°32 de la Société Hôtelière et Touristique "Douja" l'administrateur judiciaire invite les actionnaires de la société à l'Assemblée Générale Extraordinaire devant examiner l'augmentation du capital à concurrence de ce qui doit permettre de couvrir les pertes pour permettre la poursuite de l'activité et ce le mardi 26 décembre 2023 à l'Hôtel Corniche Palace Bizerte à 10 h.

2023402973SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée constitutive

Monsieur Majdi Daadouch, invite, tous ceux qui concerne, à assister à l'Assemblée Générale constitutive de la SOCIETE MUTUELLE DE BASE DE SERVICES AGRICOLES GHAZZA, qui aura lieu le 29/12/2023 à 10h du matin au siège social de la société ALMAHMOUD ELEVAGE DE VOLAILLES situé à cité des artisans Dar Chaaben Elfehri 8011 Nabeul.

Ordre du jour de l'assemblée générale constitutive de la SOCIETE MUTUELLE DE BASE DE SERVICES AGRICOLES GHAZZA :

1- Constitution de la société

2- L'approbation des statuts de la société

3- Election des membres du conseil d'administration

4- Nomination du commissaire aux comptes.

2023R02998SODB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le jeudi 11/01/2024

Société Mutuelle de Base «EN-NASR» Téboulba

Mat Fiscal : 002711W/M000

MAT. CNSS : 25254 - 34

Le président de la société mutuelle de base «Ennasr» à Téboulba informe les adhérents de la société que l'assemblée ordinaire aura lieu le jeudi 11 janvier 2024 à 10 heures du matin au centre de formation professionnelle au port de Téboulba, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports moral et financier pour les années 2021, 2022,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour les années 2021, 2022,
- Discussion des rapports,
- Délibération sur les rapports, délibération sur les comptes pour approbation,
- Libération des gestionnaires,
- Révision de la liste des adhérents,
- Acceptation des nouveaux adhérents,
- Renouvellement du commissaire aux pour les années 2024, 2025 et 2026,
- Renouvellement du un tiers du conseil d'administration,

Observation :

Les adhérents peuvent prendre connaissance au siège de la société mutuelle des procès-verbaux des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes à partir du 3 janvier 2024.

En cas d'absence, l'adhérent peut donner une procuration pour le représenter dans l'assemblée générale à un autre adhérent au sein de la société de la société mutuelle ou un de ses proches.

2023S01485SODB3

Société Mutuelle de base des services agricoles «El Mostakbal»

Zaouit Sousse

Au capital de 28.810 dinars

MF : 0023341/T

Le conseil d'administration de la société mutuelle de base des services agricole "Mostkbel" à Zaouiet Sousse invite les adhérents de la société à assister à l'assemblée générale qui aura lieu le mercredi 10 janvier 2024 à 10 h du matin à la délégation de zaouiet Sousse ksibet et thrayet, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du conseil d'administration de la gestion des exercices 2022
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes des exercices 2022
3. Discussion les rapports et exempter les administrateurs.
4. Examen de la liste des adhérents.

2023S01490SODB3

DIVERS

Avis au public

Appel d'offres

Sans détermination de la mise à prix

Pour la cession de la Société Elbene Industrie d façon globale à autrui

SA. Capital : 40.000.000 DT

IU : 0010478 S

N° d'affiliation à la CNSS : 50137/85

S.S : Sidi Bouali 4040 Sousse Tunisie

En vertu d'une décision du Tribunal de première instance de Sousse 01 en date du 11/12/2023, il a été décidé la cession de la société ELBENE INDUSTRIE d'une façon globale à autrui et l'assignation à l'administrateur judiciaire Belgacem Ben Khaled de rédiger le cahier des charges de la cession sous le contrôle du juge commissaire et d'effectuer les annonces légales au journal officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens dont l'un en arabe et dans l'un des sites électroniques spécialisés et la réception des offres dans un délai limite au plus le 19 Janvier 2024. Et suite à l'approbation du cahier des charges par le juge commissaire , le contrôleur d'exécution Maître Belgacem Ben Khaled informe les intéressés par l'acquisition dudit établissement à son état de tous les côtés et sans détermination de la mise à prix , qu'ils peuvent le contacter à son adresse (IMMEUBLE EL AHMADIA 04 1er étage Bureau n°02 Rue Georges Gorse La Corniche 4000 Sousse n° du portable 98401023 - Tél et fax : 73217330) pour le retrait du cahier des charges contre le paiement de" 400,000 et pour fixer un rendez -vous pour la visite de l'établissement.

Les offres doivent être adressées au contrôleur d'exécution Maître Belgacem Ben Khaled à son adresse sus-indiquée à travers la poste par lettre recommandée avec accusé de réception dans une enveloppe sans aucune indication de l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention suivante :

NE PAS OUVRIR

Appel d'offre relatif

A l'achat de "la société ELBENE INDUSTRIE Ex TUNISIE LAIT"

Le denier délai de remise des offres est fixé pour le vendredi 19 Janvier 2024.

2023S01495DIVD2

Avis

Fatma fille de Mohammed Gargouri annonce qu'elle possède un appartement au premier étage au dessus de la résidence de sa mère avec une entrée commune avec l'étage inférieur et une entrée privative située sur la route de Lafran km1 rue 150 numéro 17 Sfax qui lui est devenue par la donation de sa mère du 20 avril 2014 par les notaires Mohammed ben Mohammed Mzid et son père.

Elle a égaré le titre de propriété et elle désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale

Toutes contestations devront s'adresser chez le notaire Mourad Hajjem 21 rue des notaires Sfax Médina dans un délai de 30 jours à partir de cet avis.

Passant ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2023X01598DIVD2

Avis

Les héritiers de Bechir Boujelben qui sont Younes, Monji, Mohamed, Wissal et Feiza et les héritiers de Sadok Boujelben qui sont Salim, Sadok, Monia, Naima, Sami et Nisria et l'héritier de Abdelkader Boujelben qui est Hammadi annoncent que la propriété de leurs successeurs du terrain sise à la Rte Teniour km15 est perdu et qu'ils désirent obtenir un nouveau acte original du titre, tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Ben Salah Istabrak sise à Elmadina Elatigua Sfax dans un délai de 30 jours.

2023X01607DIVD2

Contenu extrait des registres de recette des finances

Selon le jugement préparatoire rendu pour le tribunal immobilier de Béja et ordonnant la publication du contenu extrait des registres de recette des finances de Béja numéro 68 daté du 13/11/2020 dans deux journaux quotidiens de langue arabe et française et au journal officiel de la République Tunisienne.

Entendu que la requérante Aicha ben Mohammed Salah Mekni a dépose une réquisition de dégel au tribunal immobilier de Béja sous le numéro 7580 tendant à l'inscription d'un contrat de vente conclu par Ali ben Mahmoud Jabri au profit de Salah ben Bouamin Ouerhani daté le 9/7/1979.

Entendu que le requérant n'a pas pu fournir le contrat de vente daté du 1/11/1965 enregistré à la recette des finances numéro 246 folio 89 selon lequel la municipalité a vendu au profit de Ali ben Mahmoud Jabri.

Entendu qu'à partir de cette publication et dans un délai ne dépassant pas deux mois toute opposition doit se présenter au tribunal immobilier de Béja.

2023402954DIVD2